

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes rouges du 1^{er} février 2018

Le conseil spécialisé pour les filières « ruminants et équidés » s'est réuni le 1^{er} février 2018, sous la présidence de Bruno Colin.

Bilan 2017 et perspectives économiques 2018 pour les filières des ruminants

Concernant le **secteur bovin**, les abattages de veaux de boucherie ont encore diminué par rapport à 2016 et le poids des carcasses s'est alourdi. Les exportations françaises de veaux maigres et fins progressent toutefois vers l'Union européenne depuis cinq ans, principalement vers l'Espagne et l'Italie. Concernant le marché de la viande bovine, le cheptel allaitant semble se stabiliser après plusieurs années de croissance, alors que la diminution du cheptel laitier français se poursuit. Les abattages de vaches allaitantes ont augmenté par rapport à 2016, les abattages de vaches laitières sont en léger repli. La baisse des abattages de jeunes bovins fins, constatée depuis 2013 en France, se poursuit en 2017, sous l'effet de la demande, toujours forte, des pays voisins en brotards, en particulier de l'Italie. Les exportations françaises de viande bovine ont légèrement progressé en 2017, notamment pour les viandes fraîches. La Pologne constitue un compétiteur de plus en plus sérieux avec des exportations qui explosent depuis deux ans et progressent encore en 2017.

Si la consommation de viande bovine a continué de décliner en 2017, les Français demeurent les plus gros consommateurs de l'Union européenne, suivis par le Danemark et l'Irlande.

Pour 2018, de nouveaux débouchés à l'export comme la Chine et le Japon constitueront des opportunités à approfondir pour la filière française. Après avoir obtenu la levée de l'embargo chinois pour cause d'ESB depuis le 3 mars 2017, la France a en effet obtenu, lors de la visite d'État du Président Emmanuel Macron en Chine, l'accélération du processus d'ouverture du marché de la viande bovine pour une ouverture effective en 6 mois. L'objectif visé est un démarrage effectif des exportations dès la mi-juillet, sous réserve de pouvoir clôturer l'ensemble des formalités sanitaires préalables requises dans les six mois qui viennent (signature du protocole et du certificat sanitaire avec la Chine, audit et agrément des entreprises françaises candidates à l'exportation).

La filière bovine reste également confrontée au manque de visibilité sur le secteur laitier qui pourrait à nouveau décapitaliser du cheptel et abonder le marché de la viande en 2018, face aux excédents de stocks de poudre de lait qui pèsent sur les marchés laitiers.

Concernant le **secteur ovine**, les abattages d'agneaux ont diminué en 2017 par rapport à 2016, alors que les abattages d'ovins de réforme ont légèrement progressé. Les importations françaises sont en net recul s'agissant des animaux vivants et en très léger repli concernant la viande ovine par rapport à 2016. La consommation sur le marché français continue de s'éroder. Cheptel reproducteur et production d'agneaux devraient, selon toute vraisemblance, continuer à diminuer en 2018.

*Pour en savoir plus, consulter la publication **Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles. Bilan 2017, perspectives 2018** : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Lait/2018/BILAN-Les-marches-des-produits-laitiers-carnes-et-avicoles.-Bilan-2017-perspectives-2018/\(filiere\)/2/\(nodeActu\)/228](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Lait/2018/BILAN-Les-marches-des-produits-laitiers-carnes-et-avicoles.-Bilan-2017-perspectives-2018/(filiere)/2/(nodeActu)/228)*

États généraux de l'alimentation : mise en œuvre des plans de filières bovins, veaux de boucherie, ovins, caprins, équins

Interbev a présenté au conseil spécialisé de FranceAgriMer les plans de filières bovins, veaux de boucherie, ovins, caprins et équins, élaborés dans le cadre des États généraux de l'alimentation : http://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2017/12/dp_plansdefiliere_interbev.pdf

Contractualisation, dialogue sociétal pour répondre aux attentes des citoyens en matière de bien-être animal et d'environnement, segmentation de l'offre et montée en gamme de la production, innovation dans les produits et les services, constituent les lignes directrices de ces plans. La nécessité de travailler avec les filières laitières pour mutualiser l'expertise et maîtriser l'offre de viande émerge dans le plan conjoint des filières ovines lait & viande.

France Génétique Élevage a également présenté au conseil les leviers génétiques qui pourront trouver leur place dans les plans des filières animales, en vue d'améliorer la performance des exploitations et des filières dans les domaines où la génétique a un impact : efficacité alimentaire et rejets, efficacité reproductive et productivité, santé et bien-être animal, qualité intrinsèque des produits...

Cap sur la contractualisation et les organisations de producteurs dans le secteur de la viande, suite aux États généraux de l'alimentation

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a informé le conseil spécialisé du projet de loi destiné à assurer un meilleur équilibre dans les relations commerciales, adopté en conseil des Ministres le 31 janvier dernier suite aux États généraux de l'alimentation.

Le projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire devrait être examiné par le Parlement avant la fin du premier semestre 2018. Il vise à rénover le cadre de la contractualisation entre producteurs et acheteurs, en faisant évoluer le code rural et de la pêche maritime ainsi que diverses dispositions du code de commerce. Le texte prévoit, à ce stade, que la proposition de contrat écrit devra désormais émaner de l'exploitant agricole et non de l'acheteur. La mesure est destinée à faire évoluer la construction du prix en redonnant la main à l'amont agricole. En cas de contrat écrit, qu'il soit obligatoire ou volontaire, des indicateurs de coûts de production et de marchés devront être pris en compte dans la formule de fixation du prix. Ces indicateurs pourront être établis avec l'aide des interprofessions ou de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, en tant que de besoin. La clause de renégociation en cas de volatilité des coûts des matières premières agricoles ou de l'énergie sera également renforcée ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles prévues.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a également rappelé l'impérieuse nécessité pour les éleveurs de se regrouper dans le cadre d'organisations de producteurs pour mieux peser dans les négociations commerciales avec les acheteurs. Si le secteur de la viande compte aujourd'hui 274 organisations de producteurs, celles-ci ne couvrent que 48 % de la production bovine contre 85 % de la production porcine. Le règlement européen « omnibus » paru en décembre 2017 étend les possibilités de négociation collective à toutes les filières agricoles, rappelle le Ministère.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr